

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20181030-D_30_10_2018_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2018

Affichage : 07/11/2018

Délibération n°30-10-2018-003

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 30 octobre 2018*

Date de convocation	24 octobre 2018
Date d'affichage	24 octobre 2018

Membres en exercice	55
Membres présents	43
Votants	50 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 octobre à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Cherreau, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pascal BOURGOIN (représentant M. Jean-Paul DUBOIS), M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET (ayant reçu pouvoir de M. Pierre BOULARD), M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Cécile KNITTEL, M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Pascale LEVÉQUE, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARME), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. François ROULEAU, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Pierre BOULARD (ayant donné pouvoir à M. Michel DIVARET), M. Jean-Pierre CIRON, Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Jean-Paul DUBOIS (représenté par M. Pascal BOURGOIN), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. José PLANS (représenté Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Michel ROUAUD, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Patricia VILLARME (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU).

Secrétaire de séance : M. Michel DIVARET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

RAMPE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE : MISE À JOUR DE LA CLÉ DE RÉPARTITION POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ENFANCE JEUNESSE À TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention du 5 février 2016 relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Tuffé Val de la Chéronne pour la construction d'un bâtiment d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à la Communauté de communes,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, petite enfance et personnes âgées,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la Commune de Tuffé Val de la Chéronne a délégué la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un bâtiment d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à la Communauté de communes.

EST INFORME que l'article 7 « paiements par la commune » paragraphe dépenses définitives dispose en son alinéa 2 que « la clé de répartition définitive sera annexée à la présente convention par voie d'avenant lors de la phase Avant-Projet Définitif. (...) ».

PREND ACTE qu'au regard du projet de construction et des besoins identifiés, la clé de répartition entre les deux collectivités se définit comme suit :

Répartition des surfaces			
RAMPE / CCHS		CLSH / COMMUNE TVLC	
Bureau 1	17,11	Accueil	33,56
Accueil RAMPE	19,69	Rangement	28,28
Local ménage	2,77	Local ménage	4,48
Vestiaire	2,3	Douche	2,9
Chaufferie Buanderie	5,95	Sanitaires garçons	14,86
Sanitaires	15,07	Sanitaires filles	17,24
Salle	90,9	Vestiaire femme	4
Rangement	25,97	Vestiaire homme	3,84
Dortoir	28,32	Local technique	6,17
		WC hand 1	3,3
		WC hand 2	3,3
		Préparation	18,62
		Réserve	8,41
		Plonge	11,05
		Dégagement	40,09
		Bureau	30,73
		Salle 1	56,2
		Salle 2	55,94
		Salle 3	68,95
Total surfaces bâties	241	Total surfaces bâties	462
Voiries / Extérieurs	603	Voiries / Extérieurs	1112
Total Surfaces + Voirie	844	Total Surfaces + Voirie	1574
Pourcentage	34,90%	Pourcentage	65,10%

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 30 octobre 2018

Pour extrait conforme

Le 30 octobre 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

